



Premier bilan des infractions à l'interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : jeudi 29 mai 2008

L'interdiction de fumer dans les lieux de convivialité, en vigueur depuis début janvier, est scrupuleusement suivie dans la majorité des établissements concernés, a déclaré Roselyne Bachelot. Au premier trimestre 2008, la Direction générale de la police nationale a relevé 188 infractions à la réglementation anti-tabac à Paris et 373 en province. De son côté, la Direction générale de la gendarmerie nationale a relevé 86 infractions. La mesure est bien respectée et bien acceptée, a estimé Mme Bachelot qui intervenait à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac, samedi, qui cible particulièrement cette année la jeunesse.